



Communiqué sur le statut des enseignants-chercheurs

Alertée par le communiqué du bureau de la CP-CNU du 18 janvier 2024, la 14^e section du CNU « Études romanes » réunie en Assemblée plénière le 6 février 2024 s'associe aux préoccupations concernant les changements annoncés des statuts des personnels de l'enseignement supérieur et de la recherche.

La 14^e section du CNU demande que le statut des enseignants-chercheurs reste inchangé.

Elle considère que l'urgence est l'augmentation du nombre de postes de titulaires et l'amélioration des conditions de travail de tous les personnels de l'enseignement supérieur et de la recherche.